

Télétravail, l'Élan commun mène l'enquête

Suite à la signature de l'accord relatif au télétravail au Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (MASA), le 24 février 2022, un comité de suivi se tiendra le 30 mars 2023.

L'application du télétravail dans les différents services du MASA est un dispositif qui mérite toute notre vigilance. Les membres de l'Élan commun s'interrogent sur sa mise en œuvre.

Pour cela, une enquête est élaborée pour recueillir des informations qui nous permettront de compléter nos propositions visant à améliorer la situation des agent.es. Elle est adressée à l'ensemble des agent.es du MASA. Nous publierons prochainement les résultats.

[Accord ministériel « Télétravail » : l'intersyndicale signe l'accord mais...](#)

[Télétravail : les modalités pratiques 2021 et 2022](#)